



Acte de naissance irrégulier

Par **giglasa**, le **12/06/2019** à **20:29**

Bonjour à tous

J'ai fait une demande de nationalité en 2014 . Je viens de recevoir un refus du au fait que l'acte de naissance ivoirien de ma mère n'a pas été établi dans les normes selon les lois ivoiriennes par consequant il n'est probant au vu de l'article 47. Je vous explique bien avant de faire la demande de nationalité, j'avais fait une retranscription de son acte de naissance dans les registres de son lieu de naissance. Il s'est avéré quelque temps après ma demande de nationalité que la retranscription n'a pas été faite dans les normes....

Je voudrais savoir s'il y a possibilité que je fasse un recours hiérarchique en faisant rectifier la retranscription de l'acte de naissance de ma mère ?

Merci pour vos réponses